



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le vendredi 29 avril 2022

Sapeurs-pompiers : le conseil départemental accentue son engagement financier

24 M€ engagés par le département pour le fonctionnement et les investissements.

Le Conseil départemental et le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS 54) entretiennent depuis de nombreuses années des relations de partenariat privilégié.

Ce partenariat fait l'objet de conventions pluriannuelles depuis 2007. Ces conventions ont notamment pour objet de fixer la dotation de fonctionnement attribuée au sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle.

Elle est en constante augmentation (29% sur 10 ans).

Chaynesse Khirouni, présidente, et Bernard Bertelle, conseiller départemental et président du SDIS, ont paraphé ce vendredi à la caserne de Nancy – Gentilly, en présence du Colonel Petitpoisson, la convention 2022 – 2024. Elle confirme le fort engagement du conseil départemental (**21 M€ de dotation en fonctionnement soit près de 40% de l'enveloppe globale**, le reste étant réparti entre les communes, les intercommunalités et l'Etat). « *Cette somme augmentera de 1% par an et est susceptible d'évoluer en cas de nouvelles circonstances exceptionnelles (tempête, pandémie...* » a souligné la présidente.

Le Département apporte par ailleurs un soutien **en investissement de 3 M€** pour permettre la construction et la réhabilitation de casernes (Future caserne Nordon à Nancy, dont la première pierre sera posée ce jeudi 5 mai 2022, réhabilitation des casernes de **Champenoux, Saint-Nicolas-de-Port, Val-de-l'Orne, Blainville-Damelevières**).

Enfin, la convention permet enfin de développer diverses coopérations comme la formation aux gestes de premiers secours dans les collèges, le soutien au recrutement des volontaires, la mobilisation de fonds européens.